

Date de réception du dossier :/...../20....
(cadre réservé à Coutances mer et bocage)

NOM DE L'ASSOCIATION DEMANDEUSE :

Demande de subvention pour l'année 2025

Le formulaire unique est destiné à toutes associations désirant obtenir une subvention de la part de la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

1^{ère} demande

Renouvellement

Montant de la demande

_____ €

Ce dossier est à renvoyer EXCLUSIVEMENT au plus tard le 1^{er} décembre 2024, date limite de dépôt.

- **De préférence par courriel à l'adresse :**

subventions@communaute-coutances.fr

Pour un meilleur traitement, il est vivement recommandé d'envoyer votre dossier **sous format dématérialisé en PDF**

- **Ou Par courrier à l'adresse suivante, si vous n'avez pas la possibilité de nous transmettre votre demande par mail :**

Communauté de communes Coutances mer et bocage

Service PESL

Place du parvis Notre Dame - 50200 Coutances

ATTENTION : Avant l'envoi,

→Vérifier les pièces à joindre (page 2).

→ vérifier que le dossier de demande est dûment complété, daté et signé.

Les dossiers incomplets, non renseignés correctement **ne seront pas acceptés.**

En cas de question, vous pouvez contacter le guichet unique subvention (service Projet Educatif Social Local) par mail à l'adresse : subventions@communaute-coutances.fr

RAPPEL : Il n'y a aucun droit acquis à la subvention. L'attribution d'une subvention est facultative et n'est pas reconduite mécaniquement d'une année sur l'autre.

L'attribution de subvention répond à un cadre législatif, à une procédure réglementée et au Règlement d'attribution des subventions de la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

Seules les associations dont le siège est situé sur le territoire de Coutances mer et bocage peuvent solliciter une subvention. Il pourra toutefois être envisagé de verser une subvention à une association qui n'a pas son siège sur le territoire de Coutances mer et bocage, à la condition que l'action pour laquelle une subvention est sollicitée s'y déroule ou bénéficie aux habitants du territoire de Coutances mer et bocage.

PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR

Ce dossier doit constituer la synthèse de vos actions réalisées et de vos projets. C'est le premier document qui sera lu lors de l'étude de votre demande de subvention. Prenez soin de n'omettre aucune des rubriques.

Le numéro SIRET est obligatoire pour toute association sollicitant des subventions publiques.

POUR LES ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AIDE INFÉRIEURE A 1 500 €

- Dossier de demande dûment renseigné et signé.
- Budget prévisionnel 2025 de l'association et du/des projet(s) présenté(s)
- Compte de résultat 2023 (validé en Assemblée Générale) signé par au moins 2 membres du bureau (possibilité de le rédiger sur papier libre).
- Le PV ou le compte rendu de la dernière Assemblée Générale (AG) approuvant les comptes
- La date de l'Assemblée Générale 2024
- Un RIB - **OBLIGATOIRE**
- **Dans le cas de modifications seulement** : copie du nouveau bureau et / ou des nouveaux statuts avec copie du récépissé de déclaration en Sous-Préfecture et de la parution éventuelle au Journal Officiel (J.O.)
- **Dans le cas d'une première demande** : Statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration en Sous- Préfecture et parution au J. O.

ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AIDE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 1 500 €

- Dossier de demande dûment renseigné et signé.
- Budget prévisionnel 2025 de l'association et du/des projet(s) présenté(s) le cas échéant (voir fichiers Excel annexés)
- Bilan de l'activité de l'année 2024 notamment des actions financées par Coutances mer et bocage. (**Même si l'AG n'a pas encore eu lieu**).
- Documents comptables 2024 : compte de résultat et bilan financier (partiels ou provisoires si l'AG n'a pas encore eu lieu), signés par au moins 2 membres du bureau, laissant apparaître le détail de l'utilisation de la subvention communautaire et la trésorerie de l'association
- Le PV ou le compte rendu de la dernière Assemblée Générale (AG) approuvant les comptes
- La date de l'Assemblée Générale 2024
- Un RIB - **OBLIGATOIRE**
- **Dans le cas de modifications seulement** : copie du bureau ou des nouveaux statuts avec copie du récépissé de déclaration en Sous-Préfecture et de la parution éventuelle au Journal Officiel (J. O.).
- **Dans le cas d'une première demande** : Statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration



INFORMATIONS PRATIQUES

- Les dossiers incomplets, non renseignés correctement **ne seront pas acceptés**.
- Votre dossier doit être clair, bien rédigé, concis et facile à lire. *Un dossier mal rempli, mal rédigé, incompréhensible est source de rejet.*
- Un accusé de réception confirmera la réception de votre dossier par le service PESL.
- L'octroi des subventions résultera d'une étude des dossiers par un groupe de travail et d'une approbation du Conseil communautaire.
- La décision du Conseil communautaire concernant votre demande vous sera notifiée par courrier.
- Pour toute demande d'information complémentaire, nous joindre au : 02.33.76.55.55 ou subventions@communaute-coutances.fr

→ Votre demande de subvention sera **formellement validée** seulement si :



- **Votre compte de résultat fait apparaître le montant des disponibilités de l'association**
- L'attestation sur l'honneur est datée et signée
- Accord concernant la protection des données (RGPD) est daté et signé
- Le contrat d'engagement républicain est daté et signé

Présentation de l'association

Cette fiche présente votre association et ses activités. Elle permet de déterminer la commission en charge de de votre dossier.

NOM statuaire : _____

Sigle usuel : _____

Association déclarée loi 1901

L'association est-elle (cocher la case): Nationale Régionale Départementale Locale

Numéro SIRET (obligatoire)¹ :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de déclaration en Préfecture ou inscription au Répertoire National des Associations (obligatoire)

W

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CREATION : à remplir uniquement en cas de première demande de subvention - joindre une copie des statuts, du récépissé de déclaration en préfecture et de l'avis d'insertion au journal officiel

Déclarée à la Préfecture de : _____ le : _____

Date de publication au Journal officiel le : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____ @ _____

Site internet : _____

Adresse de correspondance/de gestion (si différente de l'adresse du siège)

Code postal : _____ Ville : _____

Personne chargée de la demande de subvention :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

Mail : _____ @ _____

¹ Le numéro de SIRET est un identifiant à 14 chiffres attribué par l'INSEE aux personnes physiques et aux personnes morales telles que les associations **Il est obligatoire pour que la communauté de communes Coutances mer et bocage puisse verser la subvention à votre association.** Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite. Email : sirene-associations@insee.fr

OBJET STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

OUI

NON

Si oui, date de publication au Journal Officiel le

_____/_____/_____

Votre association dispose-t-elle d'un agrément (s) administratif (s) ? OUI NON

Si oui, merci de préciser ci-dessous :

Type d'agrément	Attribué par	En date du	N° agrément

COMPOSITION DU BUREAU

Merci de joindre la dernière liste à jour des membres du bureau et du Conseil d'administration

Fonction	Prénom et Nom	Adresse mail	téléphone
Président			
Vice-Président (e)			
Vice-Président (e)			
Secrétaire			
Trésorier (e)			
Directeur/Directrice			

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 (en 2025)

.....

Fonctionnement de l'association

Cette fiche apporte des précisions sur le mode de fonctionnement de votre association, sa taille, ses moyens etc. Elle est indispensable pour évaluer les besoins de l'association.

ADHESION A L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents	Dont Coutances mer et bocage	Montant unitaire de la cotisation
		_____ €

Répartition tranches d'âge	Coutances mer et bocage		Hors Coutances mer et bocage	
	Homme	Femme	Homme	Femme
0-3 ans				
4-6 ans				
7-12 ans				
13-19 ans				
20-24 ans				
25-35 ans				
36-60 ans				
61 ans et plus				

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

CHARGES DE PERSONNEL (DERNIERE SITUATION CONNUE)

NOMBRE TOTAL DE SALAIRES :

EQUIVALENT TEMPS PLEIN :

LES CHARGES SALARIALES

 %

REPRESENTENT DES CHARGES TOTALES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

PRINCIPAUX SALAIRES (DERNIERE SITUATION CONNUE)

Fonction/Qualification au sein de l'association	TYPE DE CONTRAT (CDD, CDI, autres contrats dispositif insertion à préciser, temps complet, temps partiel)		Montant brut annuel de la rémunération + charges patronales	Montant total des aides
	Nature du contrat	Durée hebdo		
			€	€
			€	€
			€	€

MOYENS MATERIELS DE L'ASSOCIATION

LOCAUX

(A remplir par les associations propriétaires ou locataires de leurs locaux)

L'association est :

- Propriétaire Locataire de la commune ou de communauté communes de _____
 Locataire auprès d'un autre bailleur

Adresse et désignation des locaux loués _____

Propriétaire : coût annuel d'entretien des locaux : _____ € soit _____% du budget global

Locataire : coût annuel locatif : _____ € soit _____% du budget global.

AIDES EN NATURE RECUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE EN COURS

Les éléments suivants sont à renseigner uniquement si l'association bénéficie d'une mise à disposition gracieuse à titre permanent ou ponctuel d'une commune membre de la Communauté de communes ou de Coutances mer et bocage. Le montant total de ces aides en nature devra être inscrit au budget de l'exercice clos (compte de résultat).

Renseignez la nature de l'aide ou des aides accordée (s) :

- Locaux à usage permanent (dont bureau et/ou salle de réunion)
 Locaux à usage ponctuel (dont bureau et/ou salle de réunion)
 Terrains Matériel Autres (fluides, énergie ...) Personnel

Détail (s) : _____

Existe-il une convention de partenariat pour la mise à disposition de cette aide ? oui non

L'aide en nature est accordée par :

- Coutances mer et bocage Montant : _____ €
 Commune (s)
 Département
 Autre (s) préciser : _____

COMPTE DE RESULTAT (BUDGET DE L'EXERCICE CLOS)

Nom de l'association :

Date de l'exercice : du/...../20..... au/...../20.....

Charges (dépenses)	Montant en €uros	Produits (recettes)	Montant en €uros
60 - Achats	-	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures	€	74- Subventions d'exploitation	- €
Achats de matières fournitures		Etat : préciser le (s) ministère (s) sollicité (s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	- €		
Locations		Région :	
Entretien et réparation			
Assurance		Département :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	- €	Intercommunalités :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté Coutances mer et bocage	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes : préciser la (les) communes	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	- €		
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	- €	Fonds européens :	
Rémunération du personnel			
Charges sociales		Autres financeurs publics :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	- €
		Cotisations, dons, legs	
65- Autres charges de gestion courante		Aides privées (sponsor, mécénat)	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
689 - Engagements à réaliser sur recettes affectées		789 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
		Ressources propres	
TOTAL DES CHARGES	- €	TOTAL DES PRODUITS	- €
RESULTAT (excédent ou déficit)			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CONTRIBUTIONS	- €	TOTAL CONTRIBUTIONS	- €
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL	- €
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS : en date du/...../..... (date de dépôt de la demande de subvention)			
(à remplir obligatoirement)			
NATURE	Compléter : 0€ ou le MONTANT en €uros		
Disponibilités solde des comptes bancaires			
Placement/Epargne (SICAV, livret,...) l			
<p>Merci de fournir le dernier relevé bancaire et le (s) relevé d'épargne. N'hésitez pas à porter à notre connaissance toute information que vous jugerez utile sur votre projet Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.</p>			

BUDGET GLOBAL PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION EXERCICE 2025

Dans ce budget, il convient de lister toutes les dépenses et les recettes de l'association prévues pour l'année, y compris les dépenses et les recettes relatives à votre (vos) projet (s)

Charges (dépenses)	Montant en Euros	Produits (recettes)	Montant en Euros
60 - Achats	- €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	- €
Achats de matières fournitures		Etat : préciser le (s) ministère (s) sollicité (s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	- €	Région :	
Locations			
Entretien et réparation		Département :	
Assurance		Intercommunalités :	
Documentation		Communauté Coutances mer et bocage	- €
62 - Autres services extérieurs	- €	<i>Fonctionnement :</i>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<i>Projet 1 :</i>	
Publicité, publication		<i>Projet 2 :</i>	
Déplacements, missions		<i>projet PESL :</i>	
Frais postaux et de télécommunications		Communes : préciser la (les) communes	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	- €		
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	- €	Fonds européens :	
Rémunération du personnel			
Charges sociales		Autres financeurs publics :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	- €
		Cotisations, dons, legs	
65- Autres charges de gestion courante		Aides privées (sponsor, mécénat)	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
689 - Engagements à réaliser sur recettes affectées		789 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
		Ressources propres	
TOTAL DES CHARGES	- €	TOTAL DES PRODUITS	- €
RESULTAT 2025			
DEFICIT		EXCEDENT	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CONTRIBUTIONS	- €	TOTAL CONTRIBUTIONS	- €
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL	- €
<p>Vous devez mentionner le nom et le montant des autres financeurs sollicités, N'hésitez pas à porter à notre connaissance toute information que vous jugerez utile sur votre projet Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</p>			

**BUDGET POUR LE PROJET N° 1 DE L'ASSOCIATION
EXERCICE 2025**

Charges (dépenses) affectées au projet	Montant en Euros	Produits (recettes) affectés au projet	Montant en Euros
60 - Achats	- €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	- €
Achats de matières fournitures		Etat : préciser le (s) ministère (s) sollicité (s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	- €		
Locations		Région :	
Entretien et réparation			
Assurance		Département :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	- €	Intercommunalités :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté Coutances mer et bocage (montant à reporter dans le budget global)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes : préciser la (les) communes	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	- €		
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	- €	Fonds européens :	
Rémunération du personnel			
Charges sociales		Autres financeurs publics :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	- €
		Cotisations, dons, legs	
65- Autres charges de gestion courante		Aides privées (sponsor, mécénat)	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
689 - Engagements à réaliser sur recettes affectées		789 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
		Ressources propres	
TOTAL DES CHARGES	- €	TOTAL DES PRODUITS	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CONTRIBUTIONS	- €	TOTAL CONTRIBUTIONS	- €
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL	- €
<p>Vous devez mentionner le nom et le montant des autres financeurs sollicités, N'hésitez pas à porter à notre connaissance toute information que vous jugerez utile sur votre projet Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</p>			

**BUDGET POUR LE PROJET N° 2 DE L'ASSOCIATION
EXERCICE 2025**

Charges (dépenses)	Montant en €uros	Produits (recettes)	Montant en €uros
60 - Achats	-	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures	€	74- Subventions d'exploitation	-
Achats de matières fournitures		Etat : préciser le (s) ministère (s) sollicité (s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	- €		
Locations		Région :	
Entretien et réparation			
Assurance		Département :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	- €	Intercommunalités :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté Coutances mer et bocage (montant à reporter dans le budget global)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes : préciser la (les) communes	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	- €		
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	- €	Fonds européens :	
Rémunération du personnel			
Charges sociales		Autres financeurs publics :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	-
			€
		Cotisations, dons, legs	
65- Autres charges de gestion courante		Aides privées (sponsor, mécénat)	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
689 - Engagements à réaliser sur recettes affectées		789 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
		Ressources propres	
TOTAL DES CHARGES	- €	TOTAL DES PRODUITS	-
			€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CONTRIBUTIONS	- €	TOTAL CONTRIBUTIONS	-
			€
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL	-
			€
<p>Vous devez mentionner le nom et le montant des autres financeurs sollicités, N'hésitez pas à porter à notre connaissance toute information que vous jugerez utile sur votre projet Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</p>			

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL (PESL)

Désireuse de soutenir plus fortement les associations qui s'impliquent dans des projets partagés à destination des familles, des enfants et/ou des jeunes de 0 à 25 ans mais également dans des dynamiques locales renforçant le lien social et le vivre-ensemble, les élus de Coutances mer et bocage ont décidé d'attribuer une enveloppe budgétaire spécifique et/ou complémentaire au titre du Projet Educatif Social Local - PESL.

Ce soutien sera versé aux associations dont le ou les projet(s) s'inscrivent dans le cadre d'une ou plusieurs thématiques définies ci-dessous :

Thématique 1 : Insertion sociale et professionnelle des jeunes

Votre association agit en faveur des jeunes de 16 à 25 ans notamment les plus vulnérables. Vous proposez des actions visant à valoriser la jeunesse et à prévenir toutes formes de difficultés chez les jeunes (décrochage scolaire, santé, addiction, logement, mobilité, accès aux droits...)

Thématique 2 : Famille et parentalité

Votre association met en place des projets événementiels ou permanents à destination de la famille dans son ensemble (parents et enfants à la fois) favorisant les relations parents/enfants (notamment parents/adolescents)

Thématique 3 : Sport et culture : accès aux loisirs

Votre association développe des projets spécifiques favorisant l'accès pour tous aux pratiques de loisirs sportives et culturelles (politiques tarifaires adaptées, politique associative d'accès aux jeunes, activités 0-3 ans, ...)

Thématique 4 : Citoyenneté et engagement : place des jeunes

Votre association renforce la participation, la prise de responsabilité des jeunes dans la vie de l'association (conseil d'administration jeunes, bénévolat, etc ...) ou dans la vie locale. Elle propose des projets associant activement les jeunes dans leur construction.

Thématique 5 : Intergénérationnalité et mixité : vivre ensemble

Votre association propose des projets associant et créant du lien entre générations mais également renforçant la mixité des publics, l'inclusion et la prévention des discriminations (sports aux féminins, loisirs adaptés, handicap, ...)

Seront prioritaires les projets définis en collaboration avec la coordination PESL (thématiques et/ou principale). Une attention particulière sera portée aux projets multi-partenariaux répondant aux besoins des familles et des jeunes du territoire.

**BUDGET POUR LE PROJET PESL N° _____ DE L'ASSOCIATION
EXERCICE 2025**

Charges (dépenses)	Montant en €uros	Produits (recettes)	Montant en €uros
60 - Achats	- €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	- €
Achats de matières fournitures		Etat : préciser le (s) ministère (s) sollicité (s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	- €		
Locations		Région :	
Entretien et réparation			
Assurance		Département :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	- €	Intercommunalités :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté Coutances mer et bocage (montant à reporter dans le budget global)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes : préciser la (les) communes	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	- €		
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	- €	Fonds européens :	
Rémunération du personnel			
Charges sociales		Autres financeurs publics :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	- €
		Cotisations, dons, legs	
65- Autres charges de gestion courante		Aides privées (sponsor, mécénat)	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
689 - Engagements à réaliser sur recettes affectées		789 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
		Ressources propres	
TOTAL DES CHARGES	- €	TOTAL DES PRODUITS	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CONTRIBUTIONS	- €	TOTAL CONTRIBUTIONS	- €
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL	- €
<p>Vous devez mentionner le nom et le montant des autres financeurs sollicités, N'hésitez pas à porter à notre connaissance toute information que vous jugerez utile sur votre projet Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</p>			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie et signée pour valider formellement votre demande (1^{ère} demande ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e) (nom et prénom) _____

En ma qualité de _____

Représentant (e) de l'association _____

- Certifie sur l'honneur que toutes les informations comprises dans le présent dossier sont exactes.
- Certifie sur l'honneur que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Certifie avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement des demandes de subventions.
- M'engage à informer la Communauté de communes Coutances mer et bocage de l'AG de l'association
- A Fournir le rapport d'activité validé en AG dans un délai de 1 mois maximum après la tenue de cette dernière
- Je m'engage à :
 - ✓ Informer Coutances mer et bocage en cas d'annulation du (des) projet (s) ainsi qu'à solliciter l'annulation de la décision d'octroi de la subvention allouée si elle n'est pas versée ou à faire procéder au reversement des sommes déjà liquidées à ce titre.
 - ✓ Transmettre, sur simple demande toutes pièces justificatives de l'utilisation de l'aide et nécessaires à l'instruction de la demande d'aide.

Je précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte	
Banque	
domiciliation	
IBAN	
BIC	

Joindre RIB/IBAN (obligatoire)

AUTORISE la Communauté de communes Coutances mer et bocage à notifier tous documents (courrier, notification, convention...) par voie électronique à l'adresse suivante :

_____@_____

Fait à : _____, le _____

Signature obligatoire

Règlement général de la protection des données (RGPD)

Le règlement général sur la proposition des données (RGPD) s'applique aux données à caractère personnel transmises dans ce dossier.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (et/ou papier) par la Coutances mer et bocage dans le but de gérer les subventions.

Elle garantit un droit d'accès de rectification, de limitation du traitement et un droit d'opposition pour motifs légitimes et impérieux.

Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à Madame Jocelyne Damas, j.damas@communaute-coutances.fr

Si vous le jugez utile, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Cependant, si vous nous contactez avant, nous ferons tout notre possible afin de répondre à tout motif de mécontentement de votre part. Sachez que la communauté de communes Coutances mer et bocage a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter à l'adresse suivante :

Par mail : contact@communaute-coutances.fr

ou

Par courrier : **Communauté de communes Coutances mer et bocage**
A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)
Place du parvis Notre Dame - BP 723 - 50200 COUTANCES

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES A D'AUTRES SERVICES DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les données relatives aux coordonnées personnelles du Président ou de la personne chargée du suivi de la demande de subvention recueillies dans ce formulaire sont susceptibles d'être transmises au services fonctionnelles de la Collectivité dans le cadre de la communication institutionnelle.

Il convient d'obtenir votre consentement si les données transmises sont vos données personnelles :

OUI, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre de la communication institutionnelle,

NON, je transmets mes données personnelles uniquement pour renseigner le dossier de demande de subvention et ne désire pas être contacté (e) via mes données personnelles mais uniquement à l'adresse du siège de l'association.

Ces données personnelles sont conservées jusqu'à leur rectification ou le retrait de votre consentement.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, effacement, limitation, portabilité) en contactant le délégué à la Protection des Données par mail dpo@communaute-coutances.fr ou par courrier à Communauté de communes Coutances mer et bocage - A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)- Place du parvis Notre Dame - BP 723 - 50200 COUTANCES

Fait à _____ le _____

Titre du signataire (à renseigner) _____

Signature **obligatoire**

OBLIGATOIRE POUR TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la Loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Coutances, le

Nom de l'association :

Nom et prénom, qualité du signataire

Signature